

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-4</b>  <b>26SGADL0077</b>

**SEANCE DU  
13 MAI 2026**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>56</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>7 mai 2026</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>15 mai 2026</b></p>
--

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 13 mai à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, EMBARCADERE - SALLE BOURDELLE - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tiffany BEURIER - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Emilie NAUDIN - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Jean-Louis SAVETIER - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Frédéric FAUCHON  
M. BONNAND (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)  
Mme CAPBER (pouvoir à Mme Anne SEVIN)  
M. FALCAND (pouvoir à Mme Chantal CORDELIER)  
M. GRAND (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)  
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)  
Mme MATHY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)  
M. THOMASSET (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)  
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Sébastien LATINO)

<p><b><u>OBJET :</u></b>  <b>Commission consultative des services publics locaux - création et désignation des membres</b></p>
--

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 13</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>
---

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme Béatrice BARNAY



Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création, la composition et aux modalités de consultation de la commission consultative des services publics locaux,

Le rapporteur expose :

« Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de constituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services qu'ils confient à un tiers, par une convention de délégation de service public, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales),
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement (art. L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales),
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du Code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat,

Elle est consultée pour avis par le conseil de communauté sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Il vous est donc proposé de créer une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission est présidée par la Présidente de la Communauté Urbaine ou son représentant (désigné par arrêté). Elle comprend des membres du conseil de communauté ainsi que des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux désignés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer aux travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. Le président de la commission consultative des services publics locaux présente au conseil communautaire un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Au niveau des représentants membre du conseil communautaire, et par parallélisme avec la commission d'appel d'offres, il vous est proposé de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de la CCSPL.

S'agissant des représentants usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, il vous est proposé de nommer les représentants des associations locales suivantes :

- Que choisir ensemble de Saône-et-Loire
- Confédération Nationale du Logement (CNL)
- France Handicap

Ces associations seront représentées par un ou plusieurs représentants laissé(s) à leur appréciation.

Je vous remercie de bien vouloir aux opérations de vote. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat 2026-2032 ;
- D'arrêter à 5 membres titulaires et à 5 membres suppléants le nombre de conseillers communautaires qui siégeront au sein de cette commission ;
- De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

Titulaires	Suppléants
Pascale FALLOURD	Béatrice BARNAY
Florence PAUCHARD	Sébastien LATINO
Nicolas BONNAND	Alexandra MEUNIER
Christophe DUMONT	Guy MIKOLAJSKI
Gérard DURAND	Magali DOUHERET

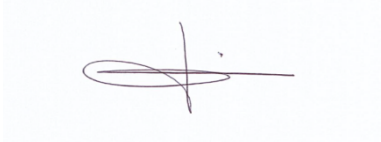
- Que les associations suivantes siégeront à la CCSPL :
  - Que choisir ensemble de Saône-et-Loire
  - Confédération Nationale du Logement (CNL)
  - France Handicap

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 mai 2026  
et publié, affiché ou notifié le 15 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,  
Isabelle LOUIS

LA PRESIDENTE,  
Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,  
Béatrice BARNAY

